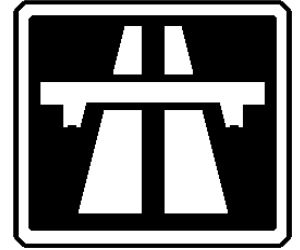


CO.P.R.A. 184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

HISTORIQUE du PROJET A104 et du CO.P.R.A. 184

(Mise à jour en octobre 2023)

Depuis sa création, en 1991, le **CO.P.R.A. 184** (Collectif pour la Protection des Riverains de l'Autoroute 184, devenue A104) s'oppose avec force et détermination au « **Projet A104** », de « **Prolongement de la Francilienne dans l'Ouest Parisien** », sur 22 km, de MÉRY-SUR-OISE (Val d'Oise) à POISSY-ORGEVAL (Yvelines).

1-Historique et situation du projet A 104 :

- **Octobre 1989** : Michel Rocard, alors Premier Ministre, décide de réviser le Schéma Directeur de la Région parisienne et inscrit en priorité, dans l'ouest parisien, le « Bouclage de l'A86 » et le « Bouclage de la Francilienne ». A partir de là, les Hauts Fonctionnaires en charge du dossier ressortent un projet vieux de plus de 30 ans (1965) de « Réalisation d'une jonction par voie rapide à 2 fois une voie entre l'A15 et l'A13 afin de desservir les 2 villes nouvelles de Cergy-Pontoise et de Saint Quentin en Yvelines ».
- **1991** : suite à l'annonce publique du projet d'autoroute A184 reliant Cergy à Orgeval, plusieurs associations de défense de l'environnement s'associent et fondent le collectif CO.P.R.A. 184 qui organise alors une réunion publique d'ampleur régionale où les populations et les municipalités concernées viennent exprimer leur farouche opposition.
- **Entre 1992 et 1998** : plusieurs « concertations des populations » sont mises en place par les Préfets coordonnateurs successifs. Ces réunions ne sont que des « simulacres de concertations » qui alternent avec des expertises mises en place par l'Etat, sous la pression du collectif CO.P.R.A. 184 qui multiplie ses actions de défense des populations (opérations escargot, occupations de ponts et de péages d'autoroutes, manifestations à pieds devant la préfecture de Versailles en présence de plus de 250 élus munis de leur écharpe tricolore, en octobre 1996 ...).
En 1996, le projet autoroutier est rebaptisé « A104 » et 3 variantes de tracés sont présentées au public par l'Etat.
Au cours de ces années, trois Premiers Ministres ont été amenés à annuler le tracé de l'autoroute à cause de l'opposition très forte des populations et des élus locaux : Pierre Bérégovoy en 1993, Edouard Balladur en 1995 et Lionel Jospin en 1997.
- **1999** : le nouveau Président de la Région IdF, Jean-Paul Huchon, n'inscrit pas le « Bouclage de la Francilienne par l'ouest parisien » au contrat de plan 2000-2006 : le blocage du dossier est alors amorcé.
- **2001** : après 10 ans de combat, l'A104 n'a toujours pas d'existence juridique car il n'y a eu aucune enquête publique et donc aucune DUP.
- **30 mai 2005** : le Ministre de l'Equipement saisit officiellement la CNDP à propos du « Bouclage de la Francilienne dans l'ouest parisien » qui s'appellera désormais « Prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval ».
- **Mars à juin 2006** : un **Débat public sans précédent a lieu, avec 27 réunions publiques au cours desquelles plus de 12 000 participants – du jamais vu en France – s'opposent au projet d'autoroute A104 en zones urbanisées.**
- **Octobre 2006** : le **Ministre des Transports choisit le « Tracé Vert » parmi les 5 tracés mis à l'étude, lors du Débat public.**
- **Février 2007** : plus de 10 000 personnes descendent dans la rue, à Conflans Ste H., à l'appel du CO.P.R.A. 184, des associations partenaires et des Elus de la Région, pour manifester contre la décision du Ministre.
- **Juin 2008** : le « Comité des Maires contre l'A104 » qui vient de se créer et le CO.P.R.A. 184 organisent une manifestation à pieds, entre Poissy et Carrières : des milliers de personnes sont encore dans la rue après 20 ans de combat.
- **De 2009 à 2011** : les Elus du Val d'Oise, de Conflans-Sainte-Honorine et d'Achères réclament la réalisation de l'A104 ou négocient avec l'Etat. Au Sud d'Achères, les Elus refusent l'A104.
- **Décembre 2011** : l'Etat lance un appel d'offres pour la réalisation des études préparatoires à l'enquête d'utilité publique pour la réalisation du prolongement de la Francilienne A 104 de Méry-sur-Oise à Achères.

- **Mai 2012** : changement de Pouvoir Exécutif. Le nouveau Ministre des Transports exprime la nécessité de hiérarchiser les projets du SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transports) en raison de la crise économique. Si les projets de lignes LGV sont cités, quid des projets autoroutiers ?
Le CO.P.R.A. 184 confie à l'**IFOP** l'organisation et la réalisation d'un **sondage** (Cf. « Annexes »).
- **Juin 2013** : la **Commission Mobilité 21, mise en place en octobre 2012, a placé le projet A104 parmi les projets de « seconde priorité » et non de « première priorité ».**
- **Année 2014** : à la suite des élections municipales de mars 2014 qui ont modifié le paysage politique de nombreuses villes concernées par le projet A104, le CO.P.R.A. 184 a été reçu par les nouveaux maires ainsi que par ceux qui ont été réélus.
- **Année 2015** : le Collectif s'est à nouveau rapproché des maires, afin d'obtenir, de leur part, le vote de délibérations, de la part des Conseils municipaux.
Le CO.P.R.A.184 s'est mobilisé lors des élections départementales de mars et régionales de décembre, par l'envoi de questionnaires aux candidats. D'autre part, il s'est mobilisé, en relation avec FNE et FNE-IDF, lors de la COP 21(Du 30 nov. au 12 déc. 2015). De plus, nous avons sorti un nouveau film, en novembre 2015, mettant en exergue la problématique du projet A104.
- **Année 2016** (25 ans de combat contre le projet). Suite aux demandes qu'il a faites auprès des Ministres (Ecologie et Transports) et auprès de la nouvelle présidente de la région IDF, le CO.P.R.A. 184 a été reçu par M. Stéphane BEAUDET, **Vice-président chargé des Transports**, à la région IDF et est en attente de dates de rendez-vous avec les Ministres.
- **Année 2017** : Le CO.P.R.A. 184 organise une **conférence de presse le 23 mars** afin d'évoquer le questionnement des candidats aux élections présidentielle et législatives, le rapport de la Région IDF « Mise en œuvre du plan régional Anti-Bouchons et pour changer la route » qui a été voté par le Conseil régional. Le CO.P.R.A. 184 considère que ce vote est une régression car il correspond à une densification, à outrance, du réseau routier et autoroutier, à travers le tissu urbain, alors que se sont déroulés le « **Grenelle de l'Environnement** » et la « **COP 21** » et que les « **alertes pollution** » se succèdent, régulièrement.
D'août à décembre 2017, le CO.P.R.A. 184 rencontre les députés nouvellement élus et les Autorités et communique régulièrement en tenant un stand sur les forums des associations, les marchés et les fêtes spécifiques à chaque ville concernée par le projet A104.
- **Année 2018** : le CO.P.R.A 184 poursuit ses actions en distribuant sa « **Carte de Vœux annuelle** » aux cérémonies organisées par les Maires, la Communauté urbaine GPSEO et les Conseils départementaux.
Le 01 février, le CO.P.R.A. 184 prend connaissance, avec satisfaction, du « **Rapport DURON** » qui considère que « **le coût élevé du projet estimé à plus de 3 milliards d'euros et les difficultés environnementales qu'il soulève... invitent à reporter la question de la réalisation du prolongement de l'A104 à long terme** » et qui recommande « de ne pas prévoir une réalisation du projet avant 2038 quel que soit le scénario considéré et d'en réexaminer l'opportunité d'ici 2030 en mettant à profit le temps disponible pour **approfondir les solutions alternatives d'amélioration de réseau structurant existant** ».
De février à décembre, le CO.P.R.A. 184 poursuit régulièrement ses entrevues avec les différents acteurs politiques du secteur (Yvelines et Val d'Oise) ainsi qu'avec certaines associations, afin d'échanger au sujet de ses propositions réalistes, justifiées par le souci de préserver l'environnement et la santé des habitants.
- **Année 2019** : le CO.P.R.A. 184 distribue, en **janvier**, sa « **Carte de Vœux 2019** » à la porte d'une douzaine de cérémonies des vœux des Maires ainsi qu'aux Conseils départementaux et à la Communauté Urbaine GPSEO, puis il poursuit les entrevues avec les Elus, les associations et les collectifs locaux.
Il participe ensuite au **Débat national (contributions écrites** mises dans les cahiers de doléances).
En **février/mars**, il participe à la **consultation écrite** relative aux « **Routes du Futur du Grand Paris** ».
A partir de **mars**, il participe à la **concertation relative au projet de Terminal T4 de Roissy-CDG** (Projet en relation avec le projet A104, avec concertation mise en place du 12 février au 12 mai 2019) en étant présent lors de réunions publiques et en **rédigeant un Cahier d'Acteur dans lequel il émet un avis négatif argumenté au sujet du projet d'extension de l'aéroport Roissy-CDG.**
Dans le cadre de **l'Enquête publique relative au PLUi de la Communauté urbaine GPSEO** (Grand-Paris-Seine et Oise), le CO.P.R.A. 184 rédige, le 11 juillet 2019, une contribution de 6 pages, dont 4 pages d'annexes. Dans cette contribution, il donne un **avis négatif argumenté au projet de PLUi.**
En septembre, **il rencontre à nouveau les maires** de Conflans-Sainte-Honorine et d'Eragny-sur-Oise, dans le cadre des « **Améliorations de l'existant** », à la suite du Rapport DURON et de la Loi sur les Mobilités.
- **Année 2020** : le CO.P.R.A 184 distribue, sa « **Carte de Vœux** » aux cérémonies des vœux organisées par les Maires, la Communauté urbaine GPSEO et les Conseils départementaux.
En **février**, il participe activement à « **l'Enquête parcellaire** » sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine en distribuant son tract « **DANGER ! L'autoroute A104 bis arrive dans nos villes !** ». Les objectifs de cette enquête étaient de rechercher les propriétaires des parcelles (dans la plaine de Chanteloup) concernés par la « **Liaison RD 30 / RD 190 – Pont d'Achères** ». Cette liaison, si elle était réalisée, ferait circuler, dans la plaine de Chanteloup, la **voie à grand gabarit « A104 bis »**, véritable catastrophe environnementale et sanitaire, sans aucune protection, vis-à-vis des

populations des 4 communes concernées mais aussi de toutes les communes voisines, qui subiraient alors, de plein fouet, le **BRUIT** et la **POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**.

Lors des **élections municipales de mars**, le CO.P.R.A. 184 envoie un questionnaire à tous les candidats.

Fin juin, il contacte tous les maires qui ont répondu favorablement à la mise en place d'un « **Nouveau Comité des Maires**. Ce nouveau « **Comité des élus contre le projet A104** » est mis en place, en octobre, selon les engagements pris par ces élus. Il publie un communiqué, ainsi que le CO.P.R.A. 184.

- **Année 2021** : le CO.P.R.A. 184 distribue sa « **Carte de vœux 2021** » puis **rencontre des maires nouvellement élus. Il s'investit dans la campagne des élections départementales et régionales**, comme il le fait, lors de toute élection, en rencontrant les candidats et en leur adressant un **questionnaire**. Il distribue un **communiqué**, devant la salle de réunion du Conseil communautaire de **GPSEO**, le 20 mai, afin d'interpeler tous les élus présents sur « **l'urgente nécessité de défendre les populations qui les ont élus et qu'ils imposent, ensemble et clairement, l'annulation du « Projet A104 » (projet d'Etat) et du « Projet A104 bis » (projet du département des Yvelines, financé en partie par la Région IDF)**. Le COPRA participe activement, en septembre, aux **Forums des associations**, dans les villes concernées par le projet A104. En novembre, le nouveau « **Comité des élus contre le projet A104** » envoie une lettre de demande d'annulation du projet A104, au Président de la République. Le collectif COPRA envoie sa propre demande d'annulation, une semaine après (Courrier co-signé par plusieurs associations locales).
- **Année 2022** : en janvier, le CO.P.R.A. 184 distribue sa « **Carte de vœux 2022** » dans toutes les villes concernées par le projet A104 (Yvelines et Val d'Oise), **rencontre des élus** et distribue un **tract aux Forums de sept.22**. Lors des élections (présidentielle en avril et législatives en juin), il envoie un courrier à tous les candidats. En sept. et déc. il participe activement à la « concertation du **SDRIF-E** » en rédigeant des contributions.
- **Année 2023** : **en avril**, le COPRA est reçu par le « **groupe de pilotage du SDRIF-E** ». En **janvier**, il participe activement à l'**enquête publique** du projet de « **Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères** » (rédaction de contributions et rencontre avec le commissaire enquêteur). Suite à la publication de l'**arrêté préfectoral relatif à ce projet, en juillet 2023**, le COPRA, en collaboration avec 5 autres associations, envoie un « **Recours gracieux** » au Préfet des Yvelines, **fin août 23**. Puis il envoie, avec son avocat, un « **référé-suspension** » afin de demander l'arrêt des défrichements et des travaux (car le dossier d'enquête, mis à disposition du public, contenait de nombreux oublis, inexactitudes et valeurs chiffrées obsolètes). En **octobre**, le COPRA prépare, avec son avocat et en collaboration avec d'autres associations, un **recours en contentieux** qu'il adressera au TA de Versailles.

2-Raisons de la détermination du CO.P.R.A. 184 :

La détermination du CO.P.R.A 184 s'appuie sur :

- **La forte mobilisation des populations.**
- **Les arguments irréfutables qui ont conduit trois Premiers Ministres à annuler ce projet** (Messieurs BEREGOVOY, BALLADUR et JOSPIN).
- **Les Experts indépendants nationaux et internationaux, dont l'OMS**, qui dénoncent tous, d'une même voix, en s'appuyant sur des **études épidémiologiques irréfutables**, les maladies engendrées par le **BRUIT** et par les **POLLUTIONS de l'AIR** (NO_x / Composés organiques volatiles - COV / Particules fines et surtout ultrafines).
- **La réalisation proposée au milieu des villes est stupéfiante et irresponsable.**
D'année en année, la zone concernée par le projet A104 s'est très fortement urbanisée, dans toutes les communes, si bien qu'actuellement, de très nombreuses habitations individuelles et collectives ainsi que des établissements scolaires et hospitaliers, des aires de jeux et de loisirs et des terrains de sports, sont concernés. Rappelons qu'en France, près de 18 000 personnes meurent chaque année à cause de la pollution générée par de telles infrastructures, soit près de **quatre fois plus que lors des accidents de la route**.
- **Le « projet A104 » ne constitue pas un « Bouclage de la Francilienne » comme il est souvent présenté par les Autorités mais un simple « Prolongement » qui s'achèverait en cul de sac à ORGEVAL, sur le plus grand échangeur d'Europe** (55ha, 330 000 véh. /jour, 4 fois l'échangeur de Rocquencourt).
Aucun bouclage ne sera réalisable, la plaine de VERSAILLES et la Vallée de CHEVREUSE étant classées.
Au sud d'Orgeval, le trafic de 120 000 véh. /jour de l'autoroute A104 à 2 fois 3 voies s'écoulerait sur les axes A13, A12, A86, RN12, RN118 et A10 déjà saturés.
- **Le coût prévisionnel de 3,2 Milliards d'Euros pour 22 km est exorbitant.**
De plus, cette estimation ayant été faite lors du débat public de 2006, elle est devenue complètement obsolète et devrait être revue très nettement à la hausse. Ce projet représenterait à lui seul environ plus de 30% du coût total des infrastructures routières prévues dans le Schéma national.
- **Il est constamment avancé que ce genre d'infrastructure concourt au développement économique.**
Cependant, à terme, la construction d'une autoroute n'est pas créatrice d'emplois. Elle ne fait, au mieux, que les déplacer et souvent, de manière temporaire.
- **La crise économique d'il y a quelques années, a conduit à réexaminer les « Grands Projets » cités par les Pouvoirs publics pour justifier l'A104 :** la future « Plateforme multimodale d'Achères » de plus de 420 ha qui n'a pratiquement pas été évoquée lors du débat public de 2006 (scindée en 2 projets de 120 ha et de 300 ha) et le futur « **Canal Seine-Nord** ».
L'enquête publique de **PSMO** à Achères (Port-Seine-Métropole-Ouest de **120 ha**) a eu lieu à l'automne 2020.
Le 2^e projet de port (de containers, cette fois), de **300 ha**, situé à l'est de PSMO et appelé « Port-Seine-Métropole-Est », en liaison avec le port du Havre, nécessiterait le projet A104.

3-Propositions du CO.P.R.A. 184 :

Avant de créer toute nouvelle infrastructure autoroutière, le CO.P.R.A. 184 demande que soient déjà étudiés :

1. **Priorisation absolue des moyens de transports collectifs et alternatifs à la route**, dans la zone.
2. **Réalisation complète de la tangentielle ferrée Ouest**, actuellement nommée « **Tram 13 Express** », de Saint-Quentin-en-Yvelines à Cergy. Cette liaison, parallèle à la RN 184, pourrait sérieusement la soulager (service voyageurs et trafic FRET).
3. **Amélioration de la protection des riverains de la RN 184** (enfouissements, tunnels, merlons, suppression des intersections à niveau et des goulets d'étranglement ...).
4. **Réalisation de l'échangeur, prévu à l'origine, entre la RN184 et l'A14** à Saint-Germain-en-Laye.

4-En résumé :

Le projet A104 est une aberration économique et surtout environnementale et sanitaire qui met gravement en danger la santé de plus de 300 000 habitants de la zone.

En effet, depuis plusieurs années, des études épidémiologiques européennes et mondiales démontrent que la pollution atmosphérique est la cause de nuisances sanitaires majeures et que la pollution due à la circulation routière en est largement responsable.

Les autoroutes et les routes à 4 voies situées en zones urbanisées ne devraient donc plus être d'actualité.

Christiane PARAVY

Présidente du CO.P.R.A. 184

Victor BLOT

Fondateur du CO.P.R.A. 184 et Porte-parole honoraire

Laurent LANTOINE

Porte-parole du CO.P.R.A. 184

Pour en savoir plus sur l'action du CO.P.R.A. 184 et pour nous contacter :

<http://www.copra184.org>

contact@copra184.org

<https://www.facebook.com/CopraA184/info/>

<https://twitter.com/copra184>



ANNEXES

Sondage « A 104 » IFOP/CO.P.R.A. 184

Mai 2012 : le CO.P.R.A. 184 décide de mesurer l'opinion des habitants de la région qui n'ont pas été écoutés lors du **Débat public de 2006 en confiant à l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) l'organisation et la réalisation d'un **sondage**. L'IFOP choisit alors un échantillon constitué de 2/3 d'habitants « non riverains » et de 1/3 de « riverains » des huit communes traversées par le « tracé vert » (Pierrelaye, Eragny, Herblay, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Carrières-sous-Poissy, Poissy et Orgeval).**

Résultats du sondage :

- Une très nette majorité des sondés (59%) estime que le passage d'une infrastructure autoroutière en plein tissu urbain est une « mauvaise chose ».
- Sur le plan du développement économique local, à peine plus de la moitié des sondés (52%) considère que ce projet aurait un effet bénéfique.
- 72 % des sondés pensent que le budget devrait être engagé pour les transports collectifs.
- 74 % des sondés pensent que le débat public de 2006 n'a pas pris en compte l'avis des populations.
- 58% des personnes interrogées pensent que ce projet aurait un effet négatif sur la circulation
- 79% des personnes souhaiteraient qu'un référendum soit organisé pour aborder la question du projet A104.
- Lors de ce référendum, 71 % des sondés, non-riverains et riverains, voteraient « contre » ce projet.

Conclusion de ce sondage :

Le rejet de cette infrastructure est quasi unanime par les populations riveraines et non-riveraines.

La vision de l'avenir de leur région qu'elles se font (région de plus en plus urbanisée) se base sur un développement durable axé sur des transports collectifs et des emplois pérennes (que ne leur apporterait pas cette autoroute) tout en préservant leur santé, leur cadre de vie et leur environnement.

Qui est le CO.P.R.A. 184 ?

Le CO.P.R.A. 184 regroupe des **associations** luttant contre le **projet autoroutier A104** et compte, à travers ses **11 comités de ville, plus de 90 administrateurs**.

Indépendant de tout parti politique et collégial, le **CO.P.R.A. 184** réunit des citoyens de tous horizons et de toutes convictions qui se rejoignent pour **combattre, depuis 1991, le projet autoroutier A104 en zones urbanisées, et maintenant, le projet de « Liaison RD30-RD190/Pont d'Achères »** (qu'il nomme **A104 Bis**) et défendre une **politique durable du développement de notre région, respectueuse de notre ENVIRONNEMENT, de notre SANTÉ et de notre CADRE de VIE**.